

La loi Création et Internet, le chant du cygne et le maquis

Cette loi « Création et Internet » s'apparente de plus en plus au chant du cygne d'une industrie culturelle totalement dépassée par les événements et qui s'arc-boute sur ce qu'il lui reste encore de privilèges hérités du siècle dernier. Associée avec la politique web 1.0 d'un Sarkozy, tout est réuni pour casser la société numérique en deux et voir les éléments les plus progressistes du pays prendre le maquis virtuel pour tenter de sauver ce qui peut encore l'être tant que la neutralité du Net sera garantie.



Un peu emphatique ce premier paragraphe non ? Allez, tant, pis, je le garde quand même ☐

En fait il s'agissait juste d'introduire cet article du collectif Libre Accès, qui fait justement partie de ceux qui sont bien décidés à ne pas s'en laisser compter^[1].

Edit : Dans un autre registre, on pourra également lire cette gore mais assez désopilante BD de Flock.

La libre circulation de l'Art est la garantie de notre liberté

Libre Accès – Lettre d'information – février 2009

Article sous Licence Art Libre

La préface de *La crise de la culture* d'Hannah Arendt commence par cette citation d'un poème de René Char : « *Notre héritage*

n'est précédé d'aucun testament », faisant référence à son choix d'entrer en résistance, à la prise de conscience que lutter contre la tyrannie restitue à chacun, au sein de l'espace public, sa liberté.

La circulation des œuvres de l'esprit a toujours été un enjeu majeur ; les amateurs du totalitarisme ont une forte passion morbide pour brûler des livres et imposer leur pensée unique aux masses. Le hacker Soljenitsyne en a su quelque chose : la parution de *L'Archipel du Goulag*, qui arriva en Europe de l'Ouest sous la forme d'un microfilm, est un des premiers exemples de l'enjeu que représente la numérisation des livres pour notre civilisation.

Il reste encore des hommes et des femmes dans le monde pour qui les actes de création constituent autant d'actes de résistances à la tyrannie. Actes de dignité où écrire, filmer, peindre, peut constituer un véritable crime passible de la peine de mort. Il est important de garder cette idée présente à l'esprit et de ne pas oublier qu'Internet représente rien de moins que de notre liberté de créer, d'échanger et de partager.

L'essence et l'avantage d'Internet est sa décentralisation. C'est l'outil rêvé de tous les amoureux de la liberté, encyclopédistes des Lumières, amis de l'éducation populaire et de l'art, leur permettant de diffuser leurs idées et les conserver. Bibliothèque-monde de toutes les cultures, lieu de production et de circulation de la pensée, l'art pour tous accessible, outil de pair à pair par excellence, Internet est un idéal des Lumières. C'est un espace d'expression, de réciprocité, de critique et donc de création.

En termes économiques, il serait temps de prendre conscience de faits essentiels qui se dessinent depuis son apparition :

- l'ancien modèle des médias était basé sur **la diffusion et la consommation**, tandis que le nouveau modèle s'est

- développé sur **la participation et l'expression**;
- l'élément critique de l'ancienne chaîne de valeur reposait sur **la distribution**, tandis que la nouvelle chaîne de valeur est centrée sur **la découverte et la propagation**;
 - il faut porter son attention **là où l'argent s'est déplacé**, là où les gens dépensent leur argent, sans occulter dans le même temps que les circuits financiers et produits dérivés se sont globalisés, hors de tout contrôle des Etats-nations et des territoires.

Ce sont là des données de base, familières à tout acteur informé de l'économie numérique. Il est donc particulièrement inquiétant pour nos démocraties de constater que ces mêmes lobbies financiers n'ont de cesse de vouloir contrôler Internet par des méthodes non seulement arbitraires et irrationnelles mais également tout à fait dépassées.

Les arguments justifiant la mise sous contrôle du réseau se réclament paradoxalement de la défense de la culture, alors que c'est justement elle qui est attaquée ; au même titre qu'ils invoquent des raisons pseudo-économiques, alors que par essence l'économie numérique refuse radicalement un contrôle central. Ce paradoxe a d'ailleurs été brillamment dénoncé par les situationnistes qui écrivaient dès 1967 : *« la fin de l'histoire de la culture se manifeste par deux côtés opposés : le projet de son dépassement dans l'histoire totale, et l'organisation de son maintien en tant qu'objet mort, dans la contemplation spectaculaire »*

Ces *objets morts*, stars télévisuelles qui ont l'odeur des icônes des églises mais sans leur efficacité, sont mis en avant pour justifier tous les abus du contrôle d'Internet. La mort de notre liberté est préparée dans une tentative vaine et pitoyable de conjurer la mort de l'artiste télévisé.

La loi « Création et Internet » souhaiterait que l'on installât un logiciel sur chacun de nos ordinateurs pour

prouver que nous ne sommes pas des copieurs d'œuvres numériques interdites. Absurdité fondamentale : l'informatique, Internet, sont intrinsèquement copie, comme le rappelait Intel Corporation dans son *Amicus brief* lors du procès MGM vs Grokster.

L'argument de la culture en danger, servi à satiété, est un mensonge. La culture foisonne, les créateurs, de plus en plus nombreux, ne cessent de créer. Le public a soif d'œuvres auxquelles il accède de plus en plus en amateur, participant, co-créateur, et non plus en consommateur. La dissémination et l'accès de tous et par tous à la culture, voilà ce qui est en danger.

Et il est déconcertant de voir que c'est au nom du droit d'auteur, pour défendre la création, que l'on s'apprête à faire voter le projet de loi « Création et Internet », loi liberticide par excellence. Les comités de censure sont-ils en train d'être remplacés par les Majors à qui le gouvernement français veut déléguer des pouvoirs arbitraires de police de l'Internet ?

Le pouvoir oligopolistique des Majors renforcé par la puissance publique pourrait contrôler l'ensemble des diffusions culturelles par une intégration verticale anti-économique et anti-concurrentielle : *des tuyaux Internet*, des radios, des télévisions, des journaux, des salles de concert...

C'est donc bien la liberté de l'auteur et son indépendance qui sont attaquées. Il n'est guère étonnant que de plus en plus d'auteurs et d'interprètes, voulant expérimenter d'autres dispositifs de création, quittent la SACEM (dans la musique) et les circuits classiques de distribution, pour mieux maîtriser leurs créations. Tout le monde n'est pas un adepte de la chanson à 2 minutes 30. La SACEM, influencée par les Majors ne sait pas rémunérer équitablement les auteurs occasionnellement diffusés sur les radios, par exemple. Ses modèles de répartitions sont basés sur des données partielles, accordant une prime aux plus *gros* diffusés. La production de

la création doit correspondre au moule marketing de l'industrie culturelle ou ne pas exister.

De fait, il y a de plus en plus d'artistes qui, pour être en accord avec leur *processus créatif*, s'auto-produisent et s'auto-diffusent via Internet. Pour protéger leurs œuvres et garantir le partage de celles-ci, ils utilisent différentes licences telles la *Licence Art Libre* ou les *Creative Commons*. Ils retrouvent ainsi leurs libertés premières d'auteurs : choisir les possibilités de modification de leurs œuvres, d'utilisation, de collaboration, de rémunération. Certains auteurs souhaitent privilégier la diffusion et la pérennisation de leurs œuvres, plutôt que leur rétribution financière.

Antoine Moreau, fondateur de la *Licence Art Libre* écrit : « *Je crois pouvoir dire alors que le copyleft participe bien de ce récit des rêves ou des visions qui va à contre-temps de tout ce qui prétend dominer le cours de la création. C'est une liberté intempestive qui ne se soumet pas à l'injonction de l'actualité mais envisage un temps élargi, qui va très loin dans le passé, très loin dans l'avenir et très profondément dans le présent* ».

Un musicien qui vient de terminer la création d'une œuvre musicale peut en un clic être écouté d'Afrique en Asie. Internet offre aux artistes un moyen de propagation inédit auquel les Majors ne s'étaient pas préparés. La plupart des plateformes de téléchargement d'œuvres sont multilingues. Il n'est plus rare qu'un artiste qui ne trouve pas son public localement le trouve à l'autre bout du monde.

C'est une vraie chance pour les auteurs, et pour l'humanité. Des groupes de musique comme *Nine Inch Nails* sont en passe de démontrer que la libre diffusion des œuvres n'empêche pas les artistes de trouver des modes de rémunérations concrets via la vente de places de concert ou de disques, avec toute une gamme possible de services et de produits dérivés.

Il y a bien un imaginaire défaillant dans les débats actuels sur la rémunération des auteurs et artistes-interprètes. Les moines copistes de l'industrie du DVD tentent d'imposer le même rapport de force que lors de la naissance de l'imprimerie, voulant casser une technologie brisant leur monopole. Frédéric Bastiat, économiste libéral français, les décrivit fort bien dans sa Pétition des Fabricants de Chandelles geignant contre la concurrence indue du soleil.

C'est l'auteur/artiste interprète à qui nous devons garantir une rémunération et non pas à l'industrie culturelle. La démocratisation des outils d'autoproduction et d'autodiffusion dans tous les Arts (cinématographique, musical, graphique, etc.) doit être prise en considération. Il appartient aux pouvoirs publics de savoir s'ils veulent soutenir les Majors ou les auteurs. N'en déplaise aux moines copistes de l'industrie du DVD et à leurs icônes télévisées, la création est foisonnante sur Internet et il est temps qu'elle soit reconnue.

S'il est fondamental de garantir cette liberté de choix de diffusion des œuvres et de leur circulation, nous devons être capables d'adapter le financement de l'art à l'heure d'Internet, sachant que sa défense ne peut être, ni en contradiction avec les valeurs démocratiques, ni avec les technologies actuelles. Comme le disait Michel Vivant en 2003 au Colloque de l'UNESCO "Droit d'auteur et droits voisins dans la société de l'information" : *« Il ne s'agit pas de s'incliner devant le fait. Il s'agit de ne pas nier la réalité. »*.

La libre circulation de l'Art garantit notre humanité, le pouvoir de se penser homme, voire humanité. On a besoin de se connaître à travers les grottes de Lascaux, dans les ruines de Babel. Antoine Moreau rappelle : *« Il n'y a pas d'ouvrages de Platon et il n'y en aura pas. Ce qu'à présent l'on désigne sous ce nom est de Socrate au temps de sa belle jeunesse. Adieu et obéis-moi. Aussitôt que tu auras lu et relu cette*

lettre, brûle-la. La notion d'auteur, qui n'existe pas dans la Grèce Antique ni au Moyen-Âge où l'autorité émanait des dieux ou de Dieu, apparut. ». Garantir la libre circulation des œuvres d'Art, avec comme seul propriétaire, en dernier ressort, l'humanité, est donc essentiel. Pas de Copyright sur les œuvres de Lascaux, mais des amateurs d'Art archéologues entretenant notre patrimoine.

Le devoir de garantir la circulation de l'Art comme patrimoine de l'humanité oblige à penser sa préservation. Pas les salaires mirobolant des icônes télévisés mais de ceux qui, en premiers garantissent une pratique artistique : professeurs d'Art (plastique, musique, cinéma...), Maisons de la Culture, bibliothèques, espaces de pratique artistique, cinémas indépendants, universités... Il s'agit de multiplier les lieux où les Artistes et les amateurs d'Art peuvent créer, échanger, écouter, pour maintenir à chaque Art les amateurs éclairés qui soutiendront toujours les Artistes/Auteurs.

Le financement de l'Art (pour les artistes souhaitant en bénéficier), doit être repensé par les puissances publiques. Préserver le seul intérêt des Majors, quand le statut des intermittents est menacé et le statut des artistes peintres est presque inexistant, démontre l'abandon de toute politique culturelle ambitieuse.

Si l'on songe que nous, citoyens, par les impôts, taxes et redevances que nous payons, sommes certainement le plus grand producteur culturel français, comment expliquer que l'on nous dénie toute participation aux débats en cours, et que l'on prétende privatiser et nous faire payer des œuvres que nous avons déjà financées? Est-il par exemple normal que l'Éducation Nationale, selon les accords sectoriels post-DADVSI, paye 4 millions d'euro par an pour n'avoir le droit, en ce qui concerne les œuvres audiovisuelles, que d'utiliser les chaînes hertziennes classiques ? Cela doit changer.

C'est en tant qu'amateurs d'Art et citoyens exigeants que nous devons être comptables des politiques culturelles et de leur

diffusion. Il en va de nos identités et cultures plurielles, dont il faut empêcher l'uniformisation par une industrie culturelle qui, de TF1, à France 2 ou M6, montre les mêmes séries télévisées et les mêmes discours autistes du Président du tout nouveau Conseil de la création artistique.

Il incombe de défendre nos libertés concomitantes d'un accès à l'art pour tous. De ce point de vue, il est intéressant de noter que les Majors essaient d'imposer, comme les semenciers de Monsanto, un catalogue des œuvres dites protégées, au mépris du droit d'auteur censé protéger tout auteur d'une œuvre de l'esprit. Il y a donc bien des logiques de domination économique qui sont à l'œuvre pour la privatisation des biens communs, contre lesquelles nous devons résister.

L'aboutissement des projets de Monsanto, comme le fameux « catalogue des semences » interdisant aux agriculteurs et jardiniers le droit de conserver, utiliser, échanger et vendre les semences ou du matériel de multiplication reproduits à la ferme, doit nous rendre vigilants sur les tentatives des Majors d'imposer le leur, fait du même petit nombre d'œuvres et rééditions formatées et sans risque.

Il y a un foisonnement d'Auteurs/Artistes talentueux qui autorisent la diffusion de leurs œuvres via la *Licence Art Libre* et les *Creative Commons*, plus de 30 000 œuvres musicales sur la plateforme Dogmazic, 10 000 œuvres littéraires sur le site de la maison d'édition InLibroVeritas, et dans le monde, d'après des estimations minimales, 130 millions d'œuvres et documents sous Creative Commons en juin 2008. Il est de notre devoir de les soutenir, car ils sont à l'avant-garde d'un mouvement de résistance, se livrant à la lutte pour la libre circulation de l'Art et donc notre liberté.

Pour Libre Accès, Jérémie Nestel (MACAQ, Radio du Ministère de la Crise du Logement), Bituur Esztreym (co-fondateur de Musique Libre ! et de dogmazic.net), Eric Aouanès (président de l'association Musique Libre ! et co-fondateur de la

plateforme Dogmazic), Didier Guillon-Cottard (Festival Art is chaud) Mathieu Pasquini (gérant et fondateur de la maison d'édition InLibroVeritas).

Notes

[1] Crédit photo : Tempo no tempo (Creative Commons By)